

Objet

Demande d'examen au cas par cas

Pour la construction de serres et abris de culture photovoltaïques

Exploitation Petit-Paradis – 97260 Le Morne-Rouge

Pièces jointes au dossier :

- Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- A 1. Un plan de situation au 1/25 000
- A 2. Localisation cartographique des photographies de la zone d'implantation
- A 3. Un plan de masse du projet
- A 4. Un plan des abords du projet
- A 5. Etat de boisement du terrain
- A 6. Carte de présence de chlordécone
- A 7. Plan de prévention des risques naturels
- A 8. Description des mesures du projet sous forme de tableau
- A 9. Coupes de principe des serres et abris

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/09/2022

Dossier complet le :

02/09/2022

N° d'enregistrement :

D 2022 - 0552

1. Intitulé du projet

Projet d'une exploitation agricole sous serres et abris de culture photovoltaïques - Exploitation Petit Paradis

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AMARENCO CREOLE ENERGIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Laurent PFLUMIO

RCS / SIRET

8 4 3 2 0 8 1 1 7 0 0 0 2 1

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°30 - Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installation de serres photovoltaïques d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. La surface totale du projet est de moins de 10ha, pour une puissance de 2.6 MWc.
Catégorie n°39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Travaux et constructions qui créent une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 10 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à l'implantation de serres et ombrières photovoltaïques sur une exploitation agricole. Ces serres apporteront une protection à l'exploitation tout en produisant de l'électricité verte qui sera injectée sur le réseau public de distribution.

Il n'est pas prévu de démolition de bâtiment ou autre. Les moyens seront mis afin de limiter les risques de dégradation de la végétations avoisinantes.

Le projet prévoit une construction de 2 blocs de serres photovoltaïques et 1 blocs d'abris de culture pour une surface totale bâtie de 28 803 m².

Les parcelles (M71 et M72) s'étendent sur une surface de 122 347 m². Les terrains sont relativement plats et déjà déboisés. En effet, l'agriculteur travaille déjà sur les terres en question. Il attend de ce projet photovoltaïque :

- Une gestion contrôlée de l'exposition aux rayons de soleil;
- Une amélioration du confort de travail (plus d'ombre, abrité de la pluie) ;
- Une meilleure gestion des apports en eaux via des récupérateurs d'eaux de pluies ;
- une augmentation de la production de culture sous serre et abris

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de mettre en œuvre une exploitation agricole à énergie positive sur la Martinique et de démontrer que des solutions pertinentes existent pour combiner l'exploitation et la production renouvelable sur un même foncier agricole. Les caractéristiques des structures des serres (dimensionnement, orientation, matériaux) seront déterminées par des entreprises agréées avec des retours d'expériences fiables. Ces serres auront plusieurs vertus, telles que :

- Fournir à l'exploitant des structures solides aux aléas environnementaux recensés sur le département ;
- Protéger les cultures des rayons du soleil, protéger l'exploitation de potentiels nuisibles ;
- Gérer de façon optimale les eaux pluviales de l'exploitation ;
- Améliorer le confort de travail des travailleurs en les mettant à l'abri (soleil, intempéries, ...) ;
- Permettre à l'agriculteur de diversifier ses cultures ;
- Augmenter la production (de façon raisonnée)

Cette "technique" serait un exemple concret de symbiose entre les productions agricoles et énergétiques.

Le parc photovoltaïque délivrera une puissance d'environ 2.6 MWc soit près de 1.3 GWh/an, ce qui équivaut à une alimentation de 295 foyers.

Cela permettra de diminuer la production d'électricité EDF venant de plusieurs groupes électrogènes.

Cette installation permettra de s'approcher un peu plus de la production d'électricité verte sur les îles de la Caraïbes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction de l'installation se déroulera en plusieurs phases :

- Préparation de chantier (sécurisation du site et ses abords, protection de la végétation environnante) ;
- Travaux de VRD (fossés et noues de rétention) et terrassements légers
- Montage des structures sur pieux (pas de dallage ni terrassements massifs prévus pour les serres) ;
- Pose des modules solaires avec le respect des consignes de sécurité des travaux en hauteur ;
- Installation des composants électriques (réalisation des câblages) ;
- Série de tests, câblages et raccordement au réseau électrique avec aménagement de la cellule de comptage et outils de télémétrie ;
- Nettoyage du site ;
- Mise en service ;

Le planning des travaux prendra en compte les enjeux locaux (agriculture, période cyclonique, etc.)

Une charte de gestion environnementale de chantier sera signée par les entreprises en charge des travaux ainsi que le maître d'ouvrage. Cette charte établira des critères à respecter afin de limiter les nuisances sur l'environnement (air, eau, déchets, bruits, etc.), et améliorer la gestion de chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation Photovoltaïque :

La durée de l'exploitation est de 30 ans à partir de la mise en service de la centrale.

Les équipes de l'exploitation prendront en charge la centrale au moment de la mise en service et procéderont à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes.

Il sera mis en place des maintenances :

- PREVENTIVES : Planifiée plusieurs fois par an, elles consistent à un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présent sur le site : modules photovoltaïques, câblages, onduleurs, transformateurs ainsi que les équipements de sécurités ;
- CURATIVES : L'ensemble des centrales de production électrique est suivi en temps réel par le service de exploitation d'Amarenco Créole Energie qui aura à la charge, le bon fonctionnement de l'installation en relation avec divers prestataires de maintenance ;

La cohabitation des deux activités a été pensée en favorisant au maximum le travail de l'agriculteur : Pas de conflit sur la surface au sol et peu d'intervention d'Amarenco Créole Energie sur le site lorsque l'installation sera opérationnelle.

Exploitation Agricole :

Le projet agricole incluant des serres permettra à l'exploitant de :

- Diversifier ses cultures (vanilles, maracudjas, laitues)
- Mieux contrôler ses cultures face aux aléas climatiques (pluie, vent, soleil, ...) ;
- Obtenir de meilleurs rendements de production, tout en proposant une agriculture raisonnée ;
- D'augmenter la production et la création d'emploi

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire)
- Cas par Cas (articles 30 et 39)
- Déclaration d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau (article R-214-1 du Code de l'Environnement, alinéa 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Total Serres Photovoltaïques :	28 803 m ² - 2.6 MWc
serres laitues	4 700m ² - 1409 panneaux
serres vanilles	3 910m ² - 1029 panneaux
abris culture maracudja	20 193m ² - panneaux bi-verre
mono-pente	13°

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Exploitation Petit Paradis
Route de Champflore
97 260 MORNE ROUGE

Coordonnée GPS :
14.755062° / -61.109517

Coordonnées géographiques¹

Long. 14° 45' 18" N Lat. 6° 1' 06" O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 1.5km à l'est de la ZNIEFF Morne Jacob. Les espèces animales et végétales seront à prendre en compte lors des études. Source : carto.geomartinique.f
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sont incluses en zone de montagne en totalité, les communes de : Fonds-Saint-Denis, Morne-Rouge, Morne-Vert. Le projet ne vise pas à dénaturer ou artificialiser davantage le caractère montagnard de la zone car il sera effectué sur une exploitation avec des serres existantes. Source : legifrance.gouv.fr (l'arrêté du 18 Mars 1975 sur la Délimitation de zones de montagnes en Martinique, Guadeloupe et réunion)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : carto.geomartinique.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : carto.geomartinique.fr
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Morne-Rouge est présente dans le PNRM (Parc naturel régional de la Martinique). Celui-ci accompagne les communes dans plusieurs domaines en rapport avec le présent projet tels que : la valorisation des productions du terroir, la préservation des paysages la sensibilisation au respect de l' environnement et à la nécessité d' un comportement éco-citoyen, animation et la promotion du territoire, la protection des terres. Source : www.parcs-naturels-regionaux.fr
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géoportail : Plan d'Exposition au Bruit (PEB)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est à noter par ailleurs que le dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO des volcans et forêts de la montagne Pelée (à proximité de Morne-Rouge) et des pitons du Nord de la Martinique a été déposé en février 2021, la décision est attendue lors de la 45e session du Comité du patrimoine mondial en juillet 2022. Source : Martinique la 1ère (Publié le 5-02-21)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Morne-Rouge est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels, par ailleurs, il indique que seul l'aléa inondation et l'aléa sismique ont été évalués sur les parcelles de projet M71 et M72 (voir ANNEXE 8). Source : pprn972.fr (extrait de PPRN de la commune de Morne-Rouge)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Certaines zones du projet présentent une forte teneur en chlordécone. Par ailleurs les cultures ne seront pas contaminées puisque l'absorption du chlordécone se fait en profondeur (les racines telles que les patates peuvent être exposées). Il n'y aura pas de culture de racines sur le présent projet. Source 1 : carto.geomartinique.fr Source 2 : cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr voir ANNEXE 6 (carte de présence de la chlordécone)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Observatoire de l'eau de Martinique - carte : " L'eau potable et l'assainissement en Martinique"
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun des 11 sites inscrits en Martinique n'est présent à Morne-Rouge. Source : DEAL de la Martinique
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Montagne Pelée (Versants Nord-Ouest) fait partie des 4 sites classés de la Martinique, au titre de la loi du 2 mai 1930 (Art.R-340-1 et suivants, du code de l'environnement) Source : Google earth / DEAL Martinique/ INPN

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'incidence notable concernant le prélèvement d'eau, celui-ci ne vise pas à être augmenté ou modifié.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble du projet s'insère sur un site fortement anthropisé, sur lequel une activité agricole régulière a lieu (voir ANNEXE 3 : Plan d'implantation du projet). Une demande de l'état de boisement du site a été faite auprès de l'ONF, afin de s'assurer que les serres ne soient pas sur des zones boisées (voir ANNEXE 5 : Carte de l'étude du boisement de l'ONF). Les impacts des serres sur la faune et la flore sont considérés comme très faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet et ses alentours sont à vocation agricole. Source : PLU de Morne-Rouge.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation agricole de la zone est préservée dans le cadre du projet et aucun défrichement ne sera prévu.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En Martinique, trois établissements sont concernés par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : - le GIE Croix Rivail (commune de Rivière Salée) - la SARA (commune du Lamentin) - Antilles gaz (commune du Lamentin) Aucun n'est situé à proximité du projet. Source : DEAL de la Martinique
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par 2 risques naturels : - séisme, niveau : fort; - inondation, niveau : fort (coté Ouest de la parcelle, en dehors de la zone de projet donc il n'y pas d'incidence particulière sur cette dernière). voir ANNEXE 7 : extrait du PPRN de la parcelle M72. Source : pprn972.fr (extrait du PPRN de la commune de Morne-Rouge)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va éviter les déchets plastiques liés à l'exploitation des serres tunnel existantes qui seront remplacées par les serres photovoltaïques. Les déchets de chantier seront gérés de façon durable (charte environnementale de chantier).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact paysager est jugé très faible de par le peu de points de visibilité sur le site depuis les alentours : - les constructions et végétations le long de la RN3 cachent partiellement sa vue - Le site n'est pas visible depuis les axes principaux du bourg (Voir ANNEXE 2 - Prises de vues).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de modifications positives : amélioration des conditions de travail et de fonctionnement de l'exploitation agricole, une culture diversifiée sera mise en place grâce aux serres photovoltaïques.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Par souci de clareté, l'ANNEXE 8 présente une description détaillée des enjeux environnementaux, des impacts du projet, ainsi que des mesures prévues afin d'éviter, réduire, compenser les effets du projet sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon notre analyse (voir annexe 8), les principaux enjeux environnementaux du site sont : l'hydrologie, les risques naturels, l'occupation des sols et la faune. Notons qu'aucun de ces enjeux n'est jugé comme fort. Nous sommes sur un site fortement anthropisé, où le projet est prévu hors zone de boisement et hors zone inondable. Les impacts du projets pour chacun de ces enjeux ont fait l'objet de mesure permettant de limiter l'impact résiduel pour le rendre faible à nul. Parmi ces mesures, on note : la construction de bassin de rétention pour garantir la transparence hydraulique, un mode constructif sur pieux (sans dalle de béton) respectant les normes parasismiques et paracycloniques, le respect du corridor aquatique existant (Rivière Capot à proximité du site), respect des horaires diurnes (trame noire). De plus, le chantier sera réalisé dans le respect d'une charte environnementale qui visera à limiter les nuisances. Le projet peut alors faire objet d'une dispense environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122 2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe supplémentaire 1 : Etat de boisement des parcelles de projet
Annexe supplémentaire 2 : Carte de l'évaluation de la présence de chlordécone
Annexe supplémentaire 3 : Extrait du PPRN de la parcelle M72
Annexe supplémentaire 4 : Description des mesures du projet sous forme de tableau
Annexe supplémentaire 5 : Coupes de principe des abris et serres

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

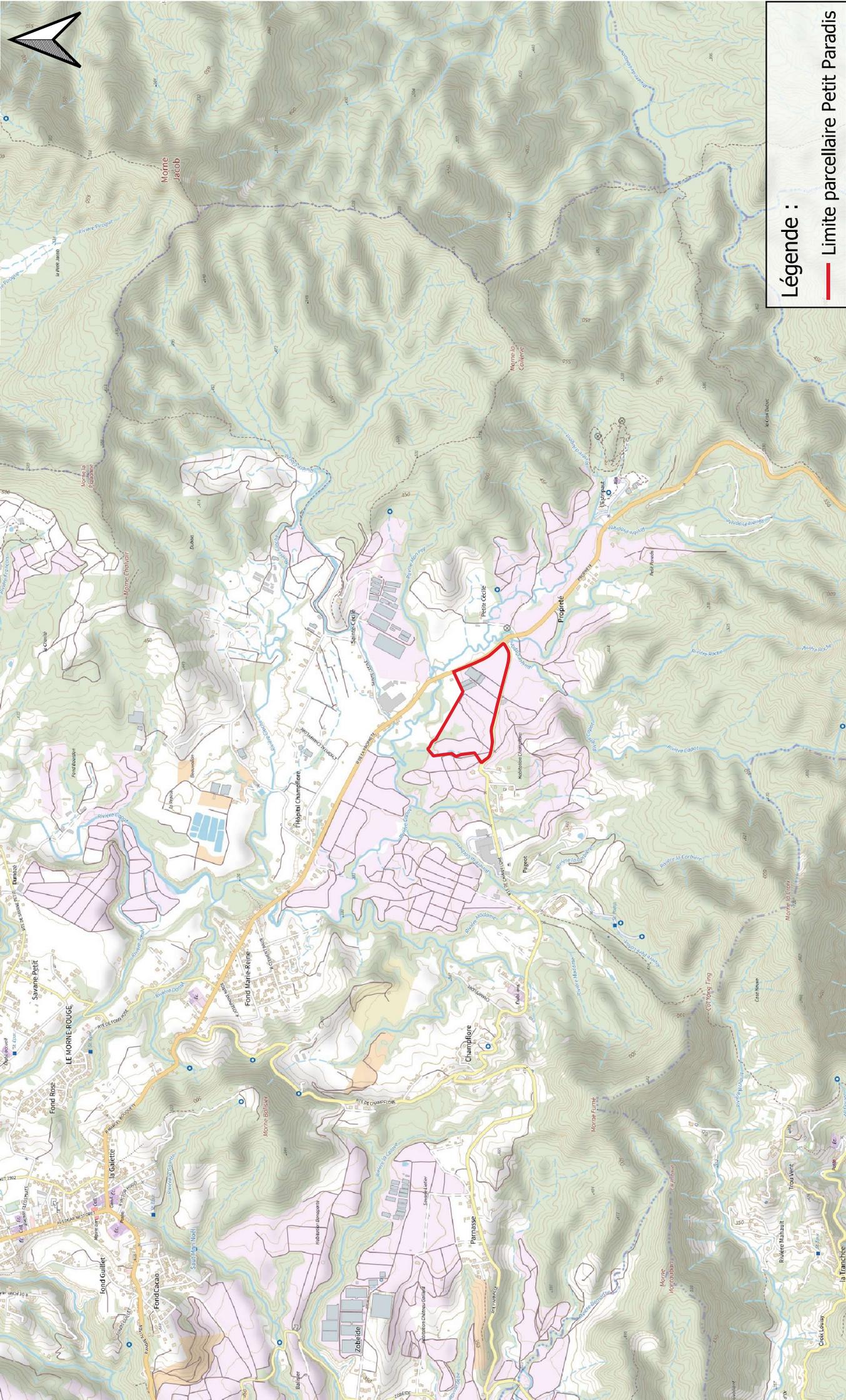
Petit-Bourg

le,

01 Septembre 2022

Signature





Légende :

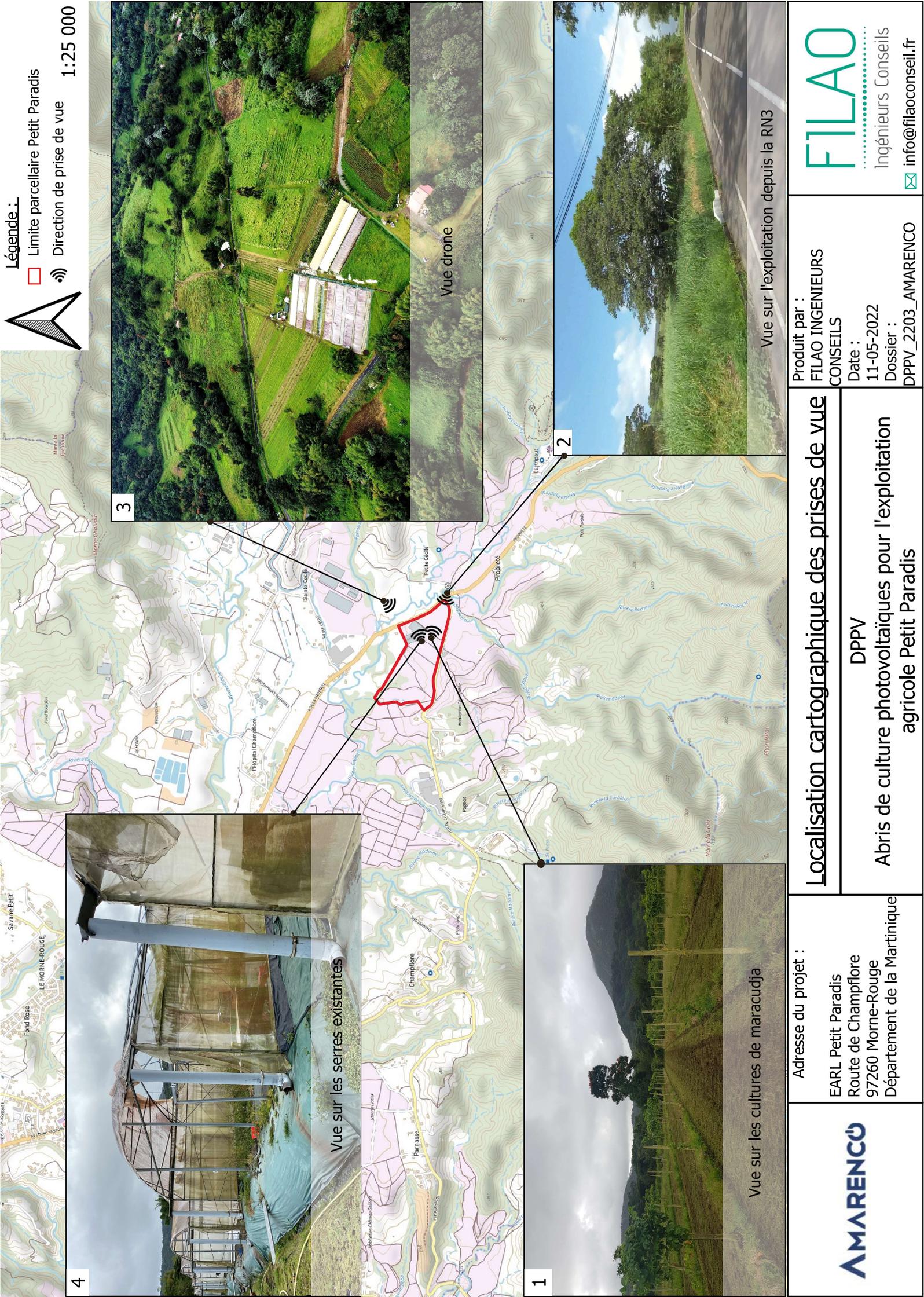
— Limite parcellaire Petit Paradis

Adresse du projet :
 Route de Champflore
 Habitation Petit Paradis
 97260 Morne-Rouge
 Département de la
 Martinique

Produit par :
 FILAO INGENIEURS
 CONSEILS
 Date :
 28-03-2022
 Dossier :
 DPPV_2203_AMARENCO

PLAN DE SITUATION
 1:25 000
 DPPV
 Abris de culture photovoltaïques pour l'exploitation agricole
 Petit Paradis





Légende :

- Limite parcellaire Petit Paradis
- Direction de prise de vue

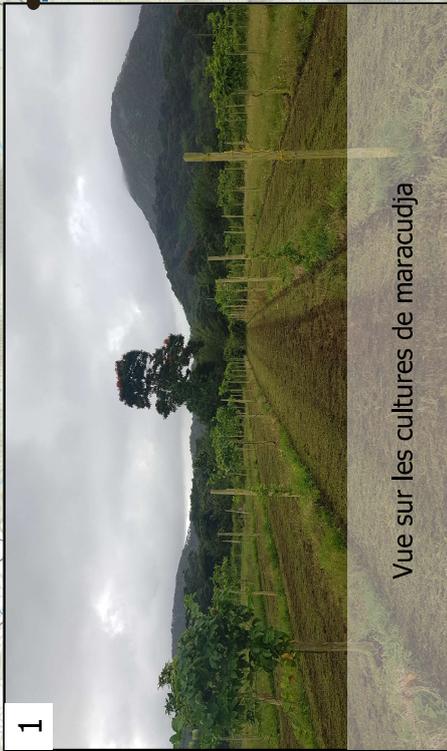
1:25 000

4



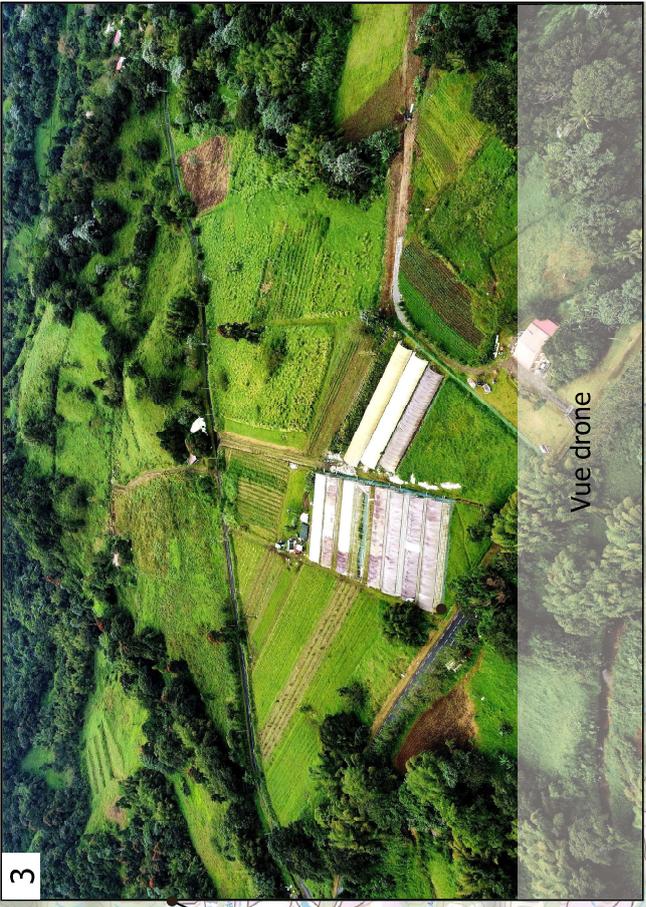
Vue sur les serres existantes

1



Vue sur les cultures de maracudja

3



Vue drone

2



Vue sur l'exploitation depuis la RN3

Adresse du projet :

EARL Petit Paradis
Route de Champflore
97260 Morne-Rouge
Département de la Martinique

Produit par :
FILAO INGENIEURS
CONSEILS

Date :
11-05-2022
Dossier :
DPPV_2203_AMARENCO

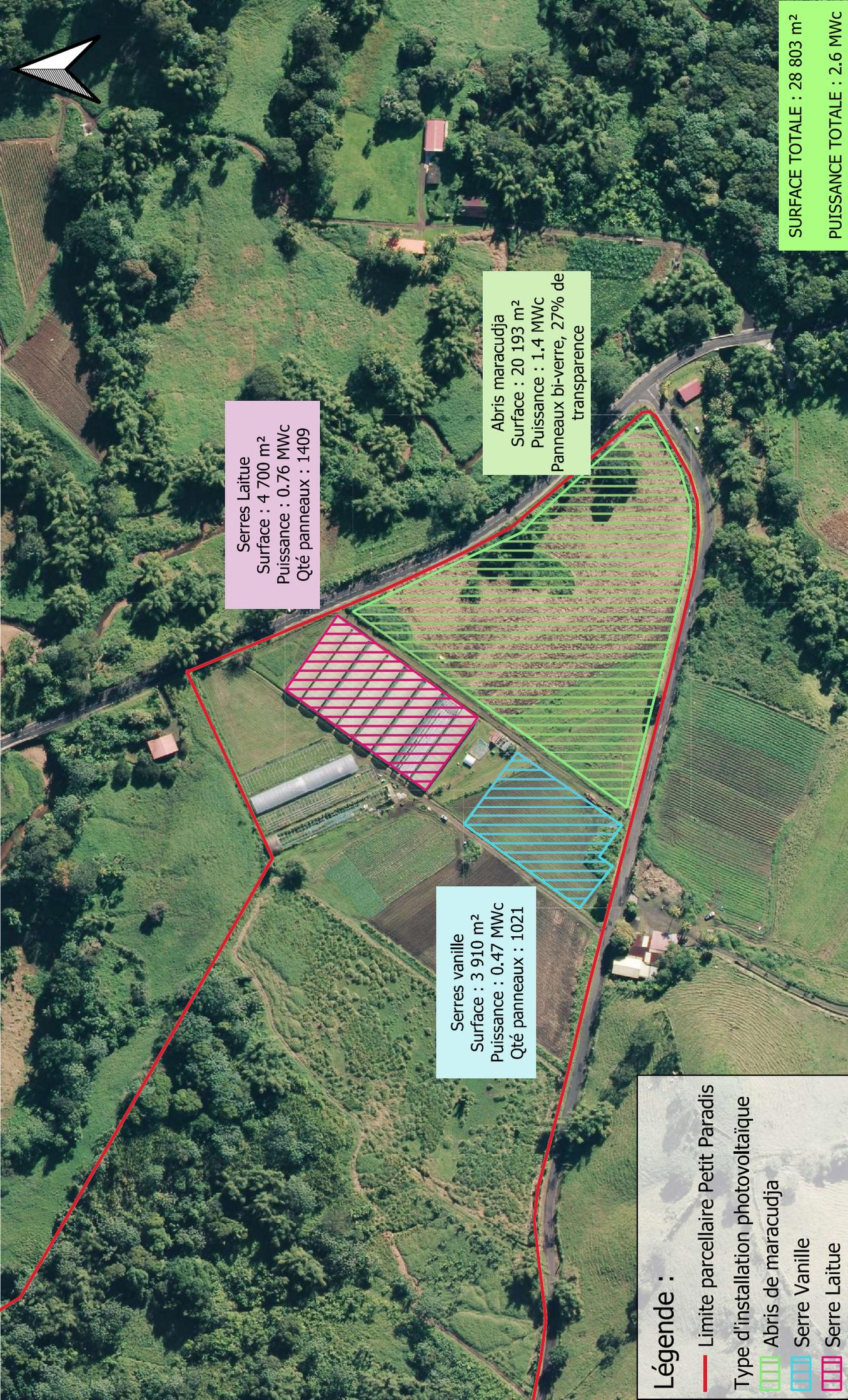
Localisation cartographique des prises de vue

DPPV

Abris de culture photovoltaïques pour l'exploitation agricole Petit Paradis

FILAO
Ingénieurs Conseils
info@filaoconseil.fr

AMARENCO



Serres Laitue
 Surface : 4 700 m²
 Puissance : 0.76 MWC
 Qté panneaux : 1409

Serres vanille
 Surface : 3 910 m²
 Puissance : 0.47 MWC
 Qté panneaux : 1021

Abris maracudja
 Surface : 20 193 m²
 Puissance : 1.4 MWC
 Panneaux bi-verre, 27% de
 transparence

Légende :

- Limite parcellaire Petit Paradis
- ▨ Type d'installation photovoltaïque
- ▨ Abris de maracudja
- ▨ Serre Vanille
- ▨ Serre Laitue

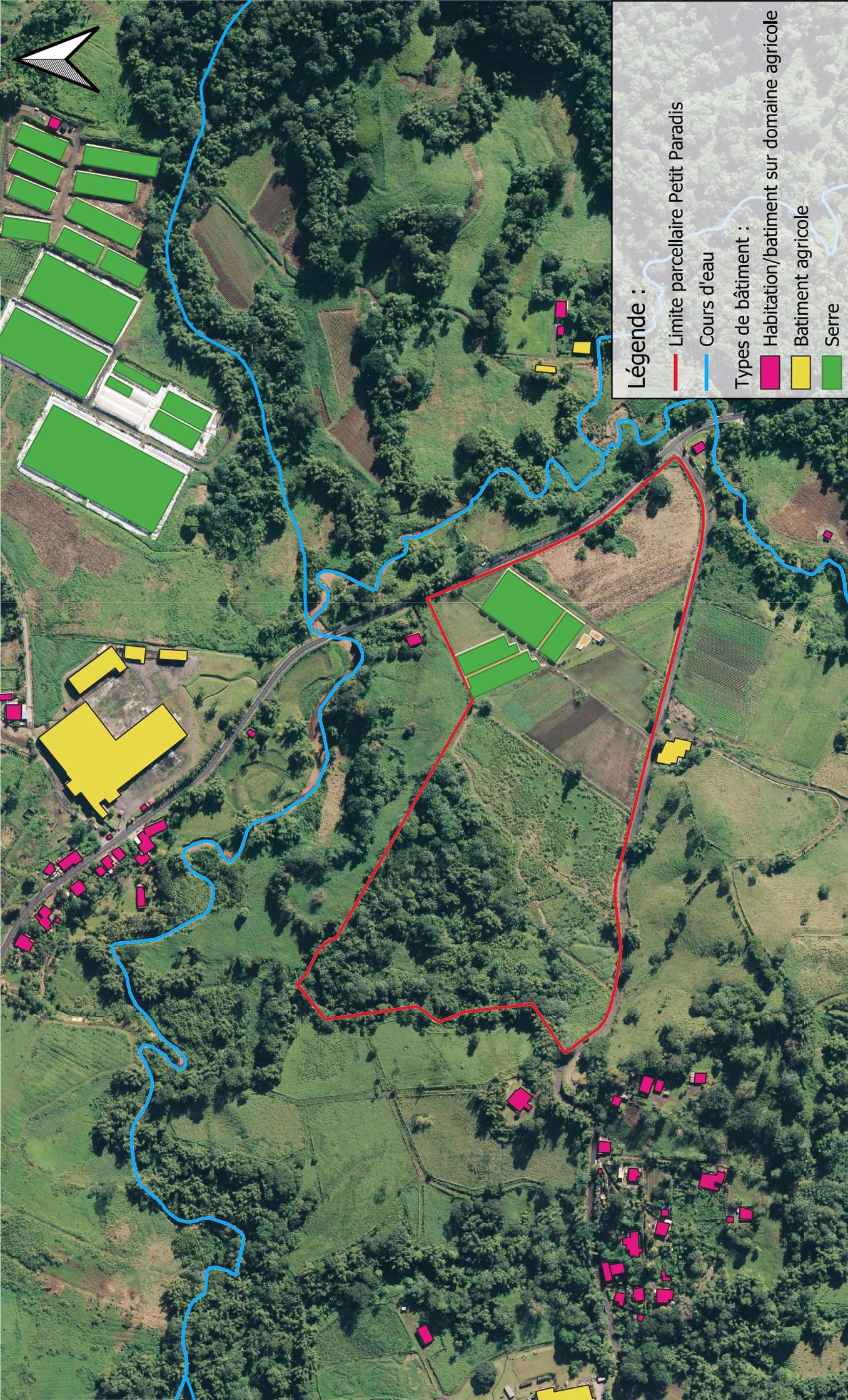
SURFACE TOTALE : 28 803 m²
PUISSANCE TOTALE : 2.6 MWC

Adresse du projet :
 Route de Champflore
 97260 Morne-Rouge
 Martinique

Plan d'implantation du projet
 1:2 700

DPPV
 Projet Agricole Photovoltaïque sur l'exploitation Petit-Paradis

Produit par :
 FILAO INGENIEURS CONSEILS
 Date :
 01-09-2022
 Dossier :
 DPPV2203_AMARENCO_PETIT_ PARADIS



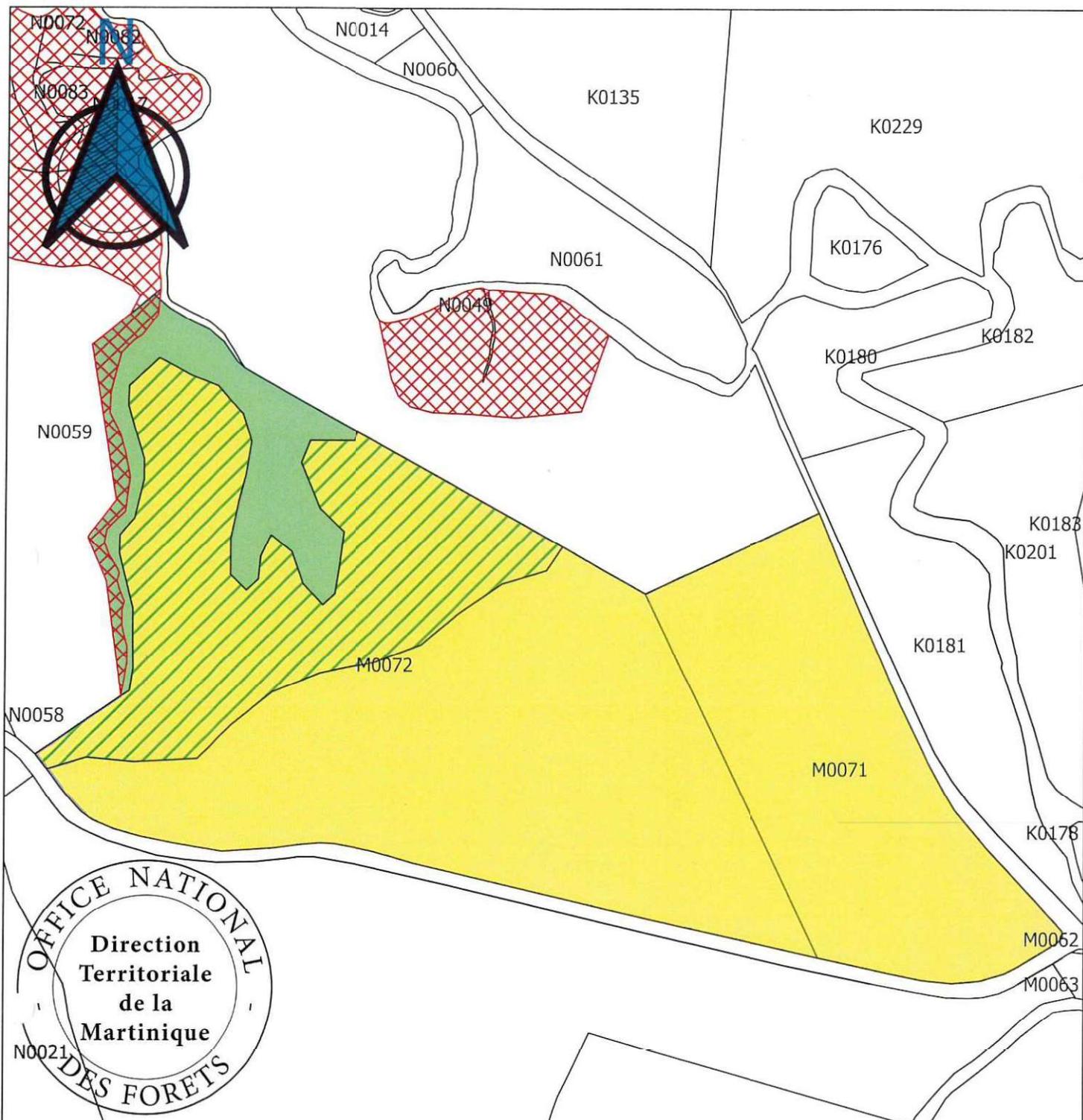
Légende :

- Limite parcelaire Petit Paradis
- Cours d'eau
- Types de bâtiment :
- Habitation/batiment sur domaine agricole
- Batiment agricole
- Serre

Adresse du projet :
 Route de Champflore
 Habitation Petit Paradis
 97260 Morne-Rouge
 Département de la
 Martinique

PLAN DES ABORDS
 1:5 000
 DPPV
 Abris de culture photovoltaïques pour l'exploitation agricole
 Petit Paradis

Produit par :
 FILAO INGENIEURS
 CONSEILS
 Date :
 28-03-2022
 Dossier :
 DPPV_2203_AMARENCO



Légende

Etude des boisements

- Surface soumise à autorisation de défrichement (Art. L 341-3 du Code Forestier)
- Surface non soumise à autorisation
- Dispense d'autorisation de défrichement (Art. L 342-1 du Code Forestier)
- Espace Boisé Classé (Art. L 113-1 et 113-2 du Code de l'Urbanisme)

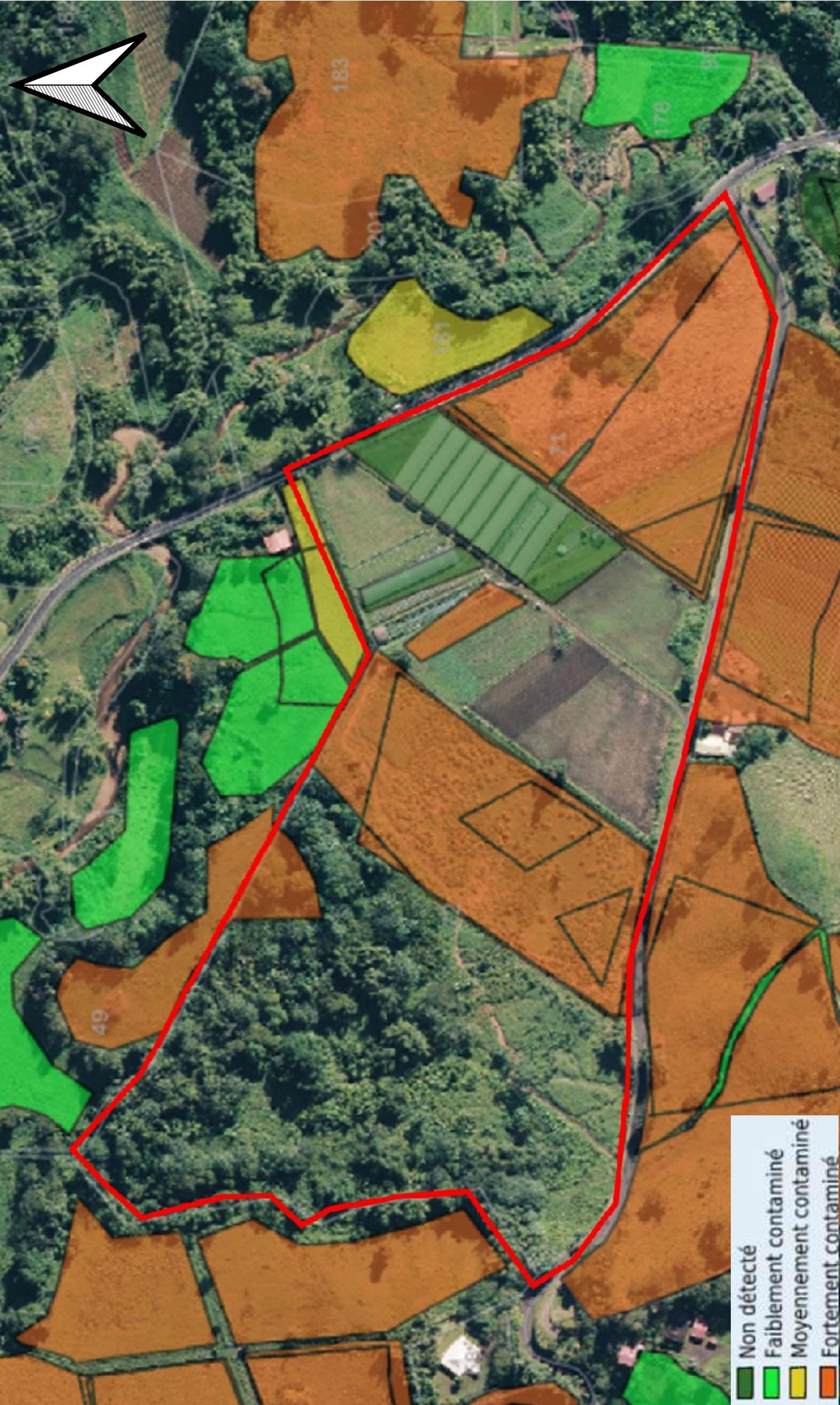
Cadastre



Commentaire :

FILAO INGENIEURS CONSEILS ; dossier VP n° 126/22
LE MORNE ROUGE Haut Champflore; Parcelles M71-72





- Non détecté
- Faiblement contaminé
- Moyennement contaminé
- Fortement contaminé

Adresse du projet :

Route de Champflore
 Petit Paradis
 97260 Morne-Rouge
 Département de la
 Martinique

PRESENCE DE CHLORDECONE

1:4 000

Produit par :
 FILAO INGENIEURS
 CONSEILS

Date : 03-06-2022

Dossier : DPPV_2203_AMARENCO

DPPV

Abris de culture photovoltaïques pour l'exploitation Petit Paradis

FILAO

Ingenieurs Conseils

info@filaoconseil.fr

AMARENCO

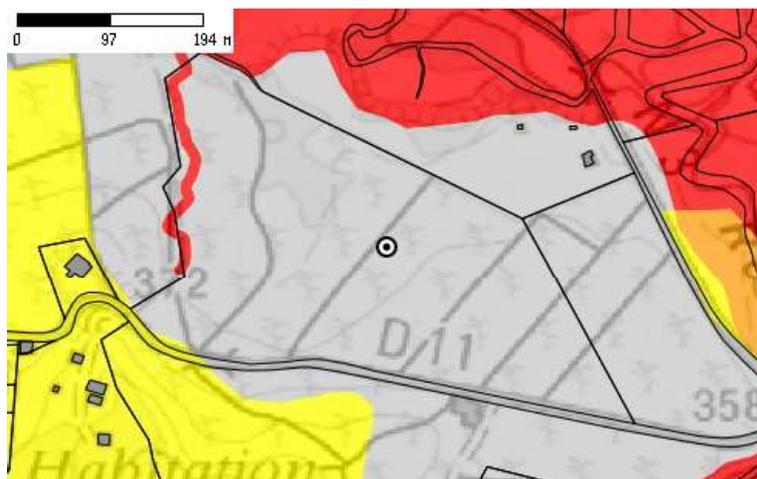
Localisation et détails des aléas au point indiqué

Commune de **Le Morne-Rouge**
Parcelle **M72**

Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 05/12/2013

C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).

Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée **uniquement au point indiqué** (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages réglementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage réglementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.



Zonage réglementaire	Aléas			
	Aléas non évalués	Inondation	Séisme	Mouvement de terrain
Faïlle		Érosion	Submersion décennale	Submersion centennale
Tsunami		Houle	Volcanisme	

Aléa Inondation		Aléa Séisme	
⊙	Légende : ■ Moyen spécifique ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur ■ Aléa Diminué ■ Aléa Augmenté	⊙	Légende : ■ Fort
Aléa Mouvement de terrain		Aléa Liqéfaction	
⊙	Légende : ■ Faible à nul ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur ■ Non étudié	⊙	Légende : ■ Nul à faible ■ Moyen ■ Fort
Aléa Faïlle		Aléa Érosion	
⊙	Légende : □ Non active □ Supposée Active □ Reconnue Active	⊙	Légende : ~ Fort ~ Majeur
Aléa Submersion décennale		Aléa Submersion centennale	
⊙	Légende : □ Moyen □ Fort	⊙	Légende : □ Moyen □ Fort

Aléa Tsunami		Aléa Houle	
⊙	Légende : ■ Fort	⊙	Légende : ■ Fort ■ Moyen
Aléa Volcanisme			
⊙	Légende : ■ Fort		



Cartographie issue de l'application en ligne des PPRN - www.pprn972.com. Le Plan de Prévention des Risques Naturels est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc.). Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaires. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.

(Source des données : SIG DEAL Martinique - RGE® ©IGN - GéoMartinique)

Annexe A9. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – exploitation agricole Petit-Paradis, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Milieu physique							
Topographie	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le site est relativement plat 	Nul	Modifications topographiques de faible ampleur et emprise	Négligeable	Sans objet	Négligeable
	Exploitation				Nul		Nul
Contexte géologique et eaux souterraines	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Andésite péleénne : ponce Pas de modification sur les eaux souterraines 	Faible	Risque de pollution accidentelle lié au chantier	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier) 	Faible
	Travaux				Faible		Faible
Pédologie	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Sol andosol sur ponce et cendre 	Moyen	Risque de pollution accidentelle lié au chantier	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier) 	Faible
	Travaux				Faible		Faible
Hydrologie	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un tronçon hydrographique sur le côté Ouest de la parcelle de projet M71 (non concerné par le présent projet), rejoignant la rivière Capot vers le Nord Site implanté sur un bassin versant de plus d'1 ha 	Moyen	Pas d'intervention sur ce tronçon Création de surfaces imperméables (toits des serres) augmentant le débit de fuite	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Construction de bassin de rétention pour garantir la transparence hydraulique (dossier loi sur l'eau) 	Faible
	Exploitation				Moyen		Faible
Ressource en eau	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> L'eau potable est prélevée dans la rivière Capot à proximité de l'exploitation, par ailleurs, celle-ci n'est pas alimentée en eau potable puisqu'il s'agit d'une zone agricole Site en dehors du périmètre de protection de captage d'eau potable Présent dans la zone d'unité de distribution de l'eau potable 	Nul	Risque de pollution accidentelle liée aux travaux	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier) 	Faible
	Exploitation				Faible		Faible
Qualité de l'air	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> La qualité de l'air dans la zone d'étude est globalement bonne. 	Faible	Conformité aux normes en vigueur et aux critères nationaux de qualité de l'air	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des poussières et des polluants de l'air (charte environnementale de chantier) 	Faible
	Exploitation				Faible		Faible
Climat	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Site ventilé avec un régime d'alizés de l'Est-Sud-Est prédominant Climat tropical avec des précipitations annuelles relativement faibles à l'échelle de la Martinique (sur la commune de Morne-Rouge en 2021, la précipitation annuelle était de 3786 mm) 	Faible	Pas de modification climatique directe, mais réduction des émissions de CO2 par l'apport d'énergie renouvelable en remplacement d'énergie fossile dans le réseau.	Positif (faible)	Sans objet	Positif (faible)
	Exploitation				Positif (faible)		Positif (faible)

Annexe A9. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – exploitation agricole Petit-Paradis, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Risques naturels	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> L'aléa cyclonique fort (toute la Martinique) et l'aléa sismique fort sont à prendre en compte. L'aléa inondation est évalué comme fort au niveau de tronçon hydrographique (côté ouest, parcelle M72) Projet hors zone d'inondation 	Moyen	Travaux hors période cyclonique	Faible		Faible
	Exploitation			Les nouvelles serres respectent des prescriptions parasismiques et para cycloniques, ce qui n'était pas le cas pour les serres tunnel en place	Positif (faible)	- Construction selon les normes parasismiques et paracycloniques	Positif (faible)
Milieu naturel							
Zones naturelles remarquables	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le site se trouve en dehors de toute zone naturelle remarquable. 	Nul	Situation en dehors de toute zone naturelle remarquable	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation			Situation en dehors de toute zone naturelle remarquable	Nul	Sans objet	Nul
Trame Verte et Bleue	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> La rivière Capot se présente comme étant un corridor aquatique On note la présence de ZNIEFF à quelques kilomètres de la zone de projet faisant office de trame verte. 	Faible	Pas de modification liée à la rivière à proximité des parcelles de projet	Faible	- Respect des saisons et horaires diurnes - Préservation de la ravine	Faible
	Exploitation						
Trame noire	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Site en activité la journée 	Nul	Absence d'éclairage nocturne	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						
Zones humides	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un tronçon hydrographique relié à la rivière Capot 	Faible	Aucune zone humide concernée car le projet sera implanté à plus de 200m de cette dernière	Nul	- Absence de nouveau rejet dans le milieu naturel - Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier) - Gestion des eaux pluviales	Nul
	Exploitation						
Flore et habitats	Travaux	<p>Le secteur est très anthropisé. L'agriculteur occupe une grande partie de ses terres.</p> <p>Aucun défrichement n'est prévu pour l'implantation du projet</p>	Faible	Implantation sur des zones déjà exploitées, et considérées comme non boisées par l'ONF	Faible	- Respect des saisons et horaires diurnes	Faible
	Exploitation						
Faune	Travaux	<p>On note la présence d'une ZNIEFF à proximité de l'exploitation (Morne Jacob) où mammifères, reptiles et avifaunes peuvent y habiter. Mais le site est fortement anthropisé, les zones d'implantation sont déjà pour une activité agricole.</p>	Moyen	Dérangement de la faune adjacente Préservation des habitats les plus favorables	Faible	- Respect des saisons et horaires diurnes	Faible
	Exploitation					Sans objet	
Paysage et patrimoine							

Annexe A9. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – exploitation agricole Petit-Paradis, Morne-Rouge

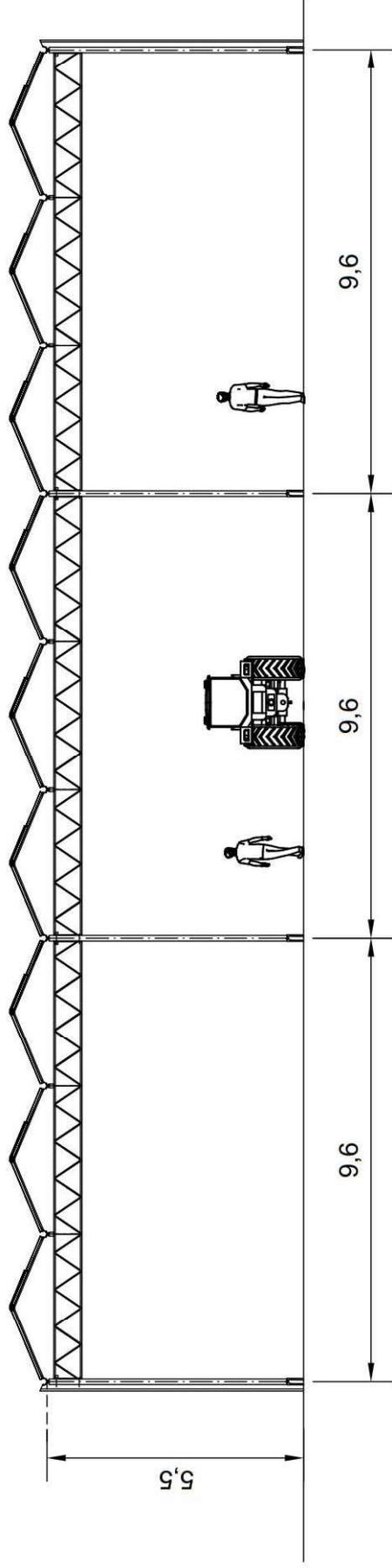
Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Paysage	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le paysage est fortement marqué par l'activité agricole 	Faible	Visibilité partielle du site uniquement depuis la RN3	Faible	- Préservation du caractère agricole du site	Négligeable
	Exploitation						
Patrimoine historique et culturel, archéologique,	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le projet se situe en dehors du périmètre de protection des monuments historiques du Morne-Rouge. Le site n'est pas concerné par le zonage archéologique. 	Négligeable	Absence d'enjeu patrimonial, archéologique, historique ou culturel	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						
Milieu humain							
Démographie, contexte socio-économique et emploi	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Une zone très peu habitée (site à vocation agricole) 	Faible	Impact positif sur l'emploi, sur l'économie locale et sur la production de vanille Impact positif multiple : <ul style="list-style-type: none"> Gain de production d'environ 30t/an de maracudja, 40 000 têtes de laitue et 1.5t/an de vanille Gain de valeur de 1,1 M€ (3 cultures rassemblées) Développement de l'activité agricole Avantages économiques pour l'agriculteur Création d'emploi (ETP) 	Positif	Sans objet	Positif
	Exploitation						
Occupation des sols	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Situation dans un secteur agricole, avec quelques prairies, plantations diverses, bâtiments agricoles 	Moyen	Absence de suppression de zone agricole. Le projet n'est pas susceptible de modifier l'occupation du sol sur les parcelles adjacentes.	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						
Infrastructures de transport et circulations	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> L'exploitation agricole est desservie par la RN3 L'accès au site de projet se fait par la route de Champflore (route secondaire) 	Faible	Augmentation des nuisances liées au passage des engins de chantier et des camions transportant du matériel	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Charte de chantier vert Organisation de la circulation Information de la population 	Faible

Annexe A9. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – exploitation agricole Petit-Paradis, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> L'exploitation agricole est desservie par la RN3 L'accès au site de projet se fait par la route de Champflore (route secondaire) 	Nul	L'augmentation de production n'impliquera quasiment pas de transports supplémentaires	Nul	Sans objet	Nul
	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le site n'est pas raccordé au réseau d'eau potable mais en eau agricole 	Faible	Risque de d'endommagement accidentel des réseaux existants	Faible	- Charte de chantier vert	Négligeable
Réseaux	Exploitation			Nul	Négligeable	Sans objet	Négligeable
Tourisme et loisirs	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> L'exploitation de Petit Paradis ne présente pas d'activité touristique Pas d'activité touristique à proximité immédiate de l'exploitation 	Faible	Sans objet	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Source d'énergie : électricité 	Faible	Sans objet	Nul	Sans objet	Nul
Énergie	Travaux			Consommation de carburant et électricité en phase de travaux	Faible	- Charte environnementale de chantier	Faible
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Source d'énergie : électricité 	Faible	Création d'énergie grâce à l'implantation des serres photovoltaïques (génération de 2,6 MWh, ce qui équivaut à une alimentation de 295 foyers)	Positif	Sans objet	Positif
Ambiance sonore	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'émission sonore significative sur l'exploitation de Petit Paradis 	Faible	Nuisances sonores liées à l'intervention et la circulation pour la mise en place des serres photovoltaïques	Moyen	- Charte environnementale de chantier - Information des riverains	Faible
	Exploitation			Pas de modification	Nul	Sans objet	Nul
Ambiance olfactive	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le site se situe en zone agricole ou très peu d'habitation sont à proximité. Il n'y a pas de gêne olfactive notable. 	Nul	Pas de nuisance olfactive	Négligeable	Sans objet	Négligeable
	Exploitation			Risque de pollution des sols, eau, air, quasiment absent	Négligeable	- Gestion des déchets	Négligeable
Pollution	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Pas de pollution importante connue 	Faible	Risque de pollution des sols, eau, air, quasiment absent	Négligeable	- Gestion des déchets	Négligeable

Annexe A9. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – exploitation agricole Petit-Paradis, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
	Exploitation			Aucune interaction avec les pollutions éventuellement présentes	Nul	Sans objet	Nul
Déchets	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Ce sont principalement des déchets verts et plastique (serres) qui sont produits sur l'exploitation (liés à l'entretien du site) 	Faible	Déchets de démantèlement des serres tunnels existantes (bâches plastiques, structures et autres matériels non nécessaires pour l'implantation des nouvelles serres)	Moyen	– Gestion des déchets (charte environnementale de chantier)	Faible
	Exploitation			Grâce aux serres photovoltaïques, les bâches plastiques ne seront plus utilisées (gains de temps et d'argent)	Positif	Sans objet	Positif
Risques technologiques	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le site de projet n'est pas concerné par un PPRT. 	Nul	Éloignement des usines classées SEVESO	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						



PLAN EARL PETIT PARADIS

Coupe de principe serre Laitue

Contact:	AMARENCO CONSTRUCTION	Adresse Projet:	97260 Le Morne-Rouge
Téléphone:	05.63.34.20.42	Coordonnées GPS:	14°45'18.3"N 61°06'40.5"W
Email:	contact@amarenco.fr	Echelle:	1/100
		Format:	A3
		Page:	6

REVISIONS

NO.	PAR	DATE	DESCRIPTION
1	NL	23/11/2020	Création
2	NL	09/03/2021	Mise à jour suivant les différentes cultures
3	NL	09/03/2021	Mise à jour suivant les différentes cultures

Amarenco Construction | Château Toury Les Roses, 32
Chemin de Toury, 81160 LAGRAVE